

2017-01-09

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 9 janvier deux mille dix sept à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.
Absence: La conseillère Julie Fontaine

OUVERTURE : 19h34

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE 19H00
DÉROGATION MINEURE / 923 CHEMIN DU MOULIN**

2017-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JANVIER 2017

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 9 janvier 2017
4. Première période de questions (10 minutes)
5. a) Adoption du procès verbal du 5 décembre 2016
b) Adoption du procès verbal du 19 décembre 2016
c) Adoption du procès verbal du 19 décembre 2016/ Budget 2017/Municipalité
6. Suivi des procès verbaux du 5 et 19 décembre 2016
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

8. ADMINISTRATION

- A) Nomination du pro-maire 2017
- B) Nomination d'un remplacement au conseil des maires de la MRC en remplacement du maire
- C) Signataires autorisés / chèques / pro-maire
- D) Annulation Intérêts
- E) Demande : Emploi Étudiant
- F) Destruction archives / liste selon archiviste
- G) Appui: Québec en santé
- H) TECQ 2014-2018
- I) Distribution / jeudi 11 mai 2017
- J) Demande AFSD / envoi infos dépliant dans compte de taxes
- K) OBL Expérience Embargo / **REPORTÉ**
- L) Demande FQM: Appui / bois d'œuvre
- M) Appui au Pacte BM et contribution financière au Musée BM

9. VOIRIE/COURS D'EAU

- A) Report des travaux de voirie / chemin des Rivières en 2018
- B) Invitation Appel d'offre / prix abat poussière

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- A) Demande de dérogation mineure / R Raymond
- B) Demande de TransCanada Pipeline / CPTAQ / entretien
- C) Demande de TransCanada Pipeline / CPTAQ / entretien

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- A) Paiement facture/ sorties nov. 2016
- B) Paiement facture/ sorties déc. 2016

- C) Paiement / facture / Directeur 1-11-2016
- D) Paiement / facture / Directeur / nov. 2016
- E) Paiement facture / camion incendie neuf
- F) paiement facture / Ville de Bedford /préventionniste / nov. 2016

12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

- A) Autorisation Exposition photos AFEAS
- B) Remboursement activité 2016 / Loisirs

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- A) Paiement facture / Travaux Excavations Giroux / **REPORTÉ**
- B) Paiement facture / Travaux Excavations Giroux
- C) Paiement factures / Concassage Pelletier
- D) Paiement facture / Les Sables Surprenant

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- A) Autorisation de paiement / présences aux comités
- B) Contribution financière 2016 : COOP des vergers
- C) Remboursement / Compensation TLT année 2015

15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE

16. CORRESPONDANCES

17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL

18. APPROBATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER / DG

19. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / DÉCEMBRE 2016

20. ADOPTION DES COMPTES / DÉCEMBRE 2016

21. AFFAIRES NOUVELLES

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Durée 10 minutes

Début : 19h35

Fin : 19h35

Aucune question

2017-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

2017-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 19 DÉCEMBRE 2016 / 18h30

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le procès verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soit adopté

et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire lecture car chacun des membres du Conseil en a reçu copie.

ADOPTÉ

2017-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 19 DÉCEMBRE 2016 /BUDGET 2017 ET PTI 2017-2018-2019

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le procès verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 portant sur les prévisions budgétaires 2017 et le PTI 2017-2018-2019 soit adopté et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire lecture car chacun des membres du Conseil en a reçu copie.

ADOPTÉ

SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès verbaux du 5 et 19 décembre 2016.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Élection des maires aux comités divers de la MRC
- REGES

ADMINISTRATION

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Stephan Duquette

2017-005 NOMINATION PRO-MAIRE 2017

CONSIDÉRANT que selon l'article 116 du code municipal du Québec, il est écrit : « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers (ères) comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y rattachés»;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

De nommer la conseillère Hélène Campbell pour la période de du 10 janvier au 31 mai 2017 et la conseillère Marianne Cardinal du 1er juin au 31 octobre 2017 à titre de pro-maire pour l'année 2017.

ADOPTÉ

2017-006 AUTORISATION / SIGNATAIRE /MAIRE / PRO MAIRE/ DIRECTRICE GÉNÉRALE ANNÉE 2017

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le maire, Martin Bellefroid et en son absence soit les conseillères Hélène Campbell et Marianne Cardinal selon leur mandat à chacune (réso 2017-005) et la directrice générale madame Sonia Côté à être les signataires des chèques et tous autres documents pour et au nom de la municipalité de Pike River.

ADOPTÉ

2017-007 NOMINATION D'UN REMPLACEMENT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC EN REMPLACEMENT DU MAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pike River est représentée par

M. Martin Bellefroid, maire au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Martin Bellefroid;

CONSIDÉRANT le changement de nomination du pro-maire pour l'année 2017 au sein du conseil municipal de Pike River;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que Madame Hélène Campbell soit nommée représentante de la Municipalité de Pike River en remplacement de M. Martin Bellefroid au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour la période du 10 janvier au 31 mai 2017. La conseillère Marianne Cardinal sera la remplaçante du 1er juin au 31 octobre 2017.

ADOPTÉ

2017-008 **ANNULATION D'INTÉRÊTS / RESTAURANT PÉPÉ**

CONSIDÉRANT 2 changements de raison sociale du Restaurant chez Pépé en 2015;
CONSIDÉRANT 2 factures de droit de mutation sur la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières;

CONSIDÉRANT le paiement d'une facture en arrérage avec intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'annulation des intérêts porté à la facture # 150008.

ADOPTÉ

2017-009 **DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2017**

CONSIDÉRANT un besoin d'un aide journalier au poste de voirie pour des menus travaux;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale au nom de la municipalité de Pike River à présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada (EÉC) pour l'embauche d'un étudiant à l'été 2017 pour un aide en voirie.

ADOPTÉ

2017-010 **MANDAT / DESTRUCTION DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT le délai de conservation des archives municipales approuvé par la Bibliothèque et Archives nationale du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une liste est déposée pour autoriser la destruction des archives selon l'année 2017;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire la destruction des archives selon la liste déposée au conseil et selon le calendrier de conservation des archives et leur destruction.

ADOPTÉ

2017-011 **APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi travaille depuis les 7 dernières années à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie grâce, notamment, au soutien financier de Québec en forme;

CONSIDÉRANT que le 18 octobre 2016 a marqué le lancement du *Regroupement pour un Québec en santé*. Ainsi, formé de nombreux leaders de toutes les sphères de la société, le Regroupement se veut un vaste mouvement collectif sans précédent en faveur des saines habitudes de vie comme principal vecteur de prévention des maladies et d'amélioration des conditions de vie pour les Québécois;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé la *Politique en saine habitude de vie* le 23 octobre 2016 et entend se doter prochainement d'une politique gouvernementale de prévention en santé, dont l'adoption de saines habitudes de vie par la population constitue un des objectifs centraux;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC Brome-Missisquoi réalisent actuellement la promotion des saines habitudes de vies dans leurs différentes planifications et politiques;

CONSIDÉRANT que la croissance des coûts en santé crée une pression énorme sur la fiscalité québécoise, et conséquemment, la prévention des maladies doit devenir une priorité si l'on veut réussir à freiner cette tendance;

CONSIDÉRANT que miser sur la qualité de vie est l'investissement le plus concret que nous pouvons faire pour nous donner un Québec plus en santé, où prévenir vaut mieux que guérir, où nos milieux de vie sont pensés pour favoriser un mode de vie sain et où tous sont mobilisés pour améliorer les conditions de vie de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Jeannotte,

Appuyé par Stephan Duquette,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

1. D'appuyer le *Regroupement pour un Québec en Santé* dans ses démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci investisse dans la poursuite de la modification des environnements favorables dans les milieux de vie de tous les Québécois. Plus précisément, la présente résolution se veut certes un engagement, mais également une concrétisation de la volonté du conseil des maires de Brome-Missisquoi de démontrer le fort consensus social sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie.
2. De prendre part au mouvement en signifiant l'appui de la MRC Brome-Missisquoi via le site pourunquebecensante.org.
3. Que copie des présentes soit acheminée à la MRC Brome-Missisquoi et de faire suivre.

ADOPTÉ

2017-012

TECQ 2014-2018 / 3È PROGRAMMATION / ANNÉE 2016

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

2017-013

DISTRIBUTION DES ARBUSTES / JEUDI 11 MAI 2016

CONSIDÉRANT la journée régionale de distribution des arbustes offert par la MRC Brome Missisquoi dans le programme Virage Rivages;

CONSIDÉRANT un nombre de 180 arbustes pour la municipalité de Pike River;

CONSIDÉRANT que la distribution se fera gratuitement pour les citoyens riverains qui s'inscriront;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la distribution des arbustes jeudi le 11 mai 2017 de 14hres à 16hres.

ADOPTÉ

2017-014

DEMANDE DE L'AGENCE FORESTIÈRE DU SUD DU QUÉBEC (AFSD)

CONSIDÉRANT une demande de la part de l'agence forestière du Sud du Québec pour insérer dans l'envoi des comptes de taxes un dépliant d'information ;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la parution du dépliant intitulé "Informations pratiques pour les propriétaires de boisés" sur le site WEB ainsi que dans le prochain mémo de janvier -février 2017.

ADOPTÉ

2017-015

DEMANDE DE PARTENARIAT / EXPÉRIENCE EMBARGO

REPORTÉ

2017-016

IMPOSITION DE DROITS COMPENSATOIRES PAR LES ÉTATS-UNIS AU CANADA POUR L'EXPORTATION DE BOIS D'OEUVRE SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2016, la Coalition américaine du bois d'œuvre a déposé une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sur le marché américain;

CONSIDÉRANT l'existence de plus de 60 000 emplois directs dépend de l'industrie forestière dans toutes les régions du Québec, l'initiative précitée pourrait s'avérer catastrophique puisque la forêt constitue une source importante d'emplois;

CONSIDÉRANT que selon une évaluation du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la combinaison de droits antidumping et compensateurs demandée par la Coalition américaine du bois d'œuvre pourrait voir les tarifs du bois d'œuvre canadien augmenter de 25 %, voire davantage, ce qui se traduirait par une facture supplémentaire de 225 ou 250 millions de dollars pour l'industrie québécoise;

CONSIDÉRANT que le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province, les industries québécoises s'attendent à ce que le taux de notre province soit inférieur à celui des autres en raison du prix très élevé de notre fibre déterminée aux enchères;

CONSIDÉRANT que dans le cas contraire, les producteurs québécois subiront les impacts pour le faible prix prévalant dans d'autres juridictions. Une demande de taux spécifique pour le Québec a déjà été formulée par le gouvernement provincial et une telle demande est vitale pour notre communauté forestière;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent que le gouvernement canadien mette en place un programme de garantie de prêts qui permettra aux usines de sciage de financer une partie de leur dépôt auprès de leurs institutions financières à des taux acceptables, afin de pallier aux conclusions du dernier litige qui s'est terminé en 2006 concernant le même objet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'appuyer la démarche de l'industrie forestière et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province.

D'acheminer copie des présentes à l'Honorable James Gordon Carr, ministre des Ressources naturelles du Canada et à l'Honorable Chrystia Freeland, ministre du Commerce international du Canada.
De plus de transmettre copie à :

- Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, direction@saintegermaineboule.com
- Ville de Saint-Pamphile, pamphile@globetrotter.net
- Madame Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ministre@economie.gouv.qc.ca
- Monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca
- Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités rlehoux@fqm.ca et Guillaume Fillion, conseiller - finances et économie gfillion@fqm.ca

ADOPTÉ

2017-017 **APPUI /PROJET / MUSÉE MISSISQUOI AU PACTE BM**

CONSIDÉRANT une demande écrite de la part du Conseil d'administratif du Musée Missisquoi d'un appui dans le cadre d'un dépôt d'un projet au pacte de Brome Missisquoi;
CONSIDÉRANT un projet pour un système de sécurité complet avec détecteurs de fumées et caméras pour une protection contre le vol et le vandalisme;
CONSIDÉRANT des coûts de l'ordre de 9 000\$;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal appuie le projet et contribuera à un montant réparti équitablement avec l'ensemble des municipalités de Brome Missisquoi car ceci est un endroit sur le patrimoine de la région et un projet régional de toute la MRC Brome Missisquoi.

ADOPTÉ

VOIRIE / COURS D'EAU

2017-018 **REPORT DES TRAVAUX / CHEMIN DES RIVIÈRES EN 2018 / ADDENDA AU MAMOT**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pike River n'a pas les fonds suffisants pour faire exécuter les travaux de voirie sur le chemin des Rivières en 2017;
CONSIDÉRANT que les coûts sont de plus de 550 000\$;
CONSIDÉRANT que le montant que nous recevons de la TECQ 2014-2018 est de l'ordre de 330 000\$ qui nous ai versé en 3 tranches égales pour chaque exercice financier 2016-2017-2018;
CONSIDÉRANT une demande auprès de l'entrepreneur EUROVIA de reporter les travaux en 2018;
CONSIDÉRANT l'acceptation de l'entrepreneur EUROVIA de reporter les travaux en 2018 avec des frais additionnels aux contrats soit une indexation d'environ 1% sur le taux de main d'œuvre et d'équipements en suivant le MTQ et l'indexation du bitume 2018;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Marianne Cardinal**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que ce conseil municipal avec entente favorable de la part de l'entrepreneur EUROVIA de reporter les travaux de voirie sur le chemin des Rivières en 2018 avec les frais supplémentaires.

ADOPTÉ

2017-019 **OFFRE DE PROPOSITION / PRIX POUR ABAT POUSSIÈRE**

CONSIDÉRANT que certains chemins sont non pavés et l'épandage d'abat poussière est essentiel;
CONSIDÉRANT une liste de fournisseurs établie par la directrice générale:

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal demande aux fournisseurs proposés par la directrice générale un prix au litre pour l'achat et l'épandage d'abat poussière pour plus ou moins 55 000 Litres. (2016 / 56 800L)
Prix demandé pour le 22 mars 2017, 16hres. Ouverture des propositions à 16h05.
Choix du fournisseur lors de la séance du 3 avril 2017.

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2017-020 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA MARGE DE REcul LATÉRALE 923 CHEMIN DU MOULIN / RÉJEAN RAYMOND

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une marge latérale de 2.44 mètre présentée par Réjean Raymond pour la propriété du 923, chemin du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de régulariser une situation existante;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale minimale réglementaire pour une résidence unifamiliale est établie à 4.5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la résidence empiète sur le terrain du voisin;

CONSIDÉRANT QUE l'espace entre la résidence et le chemin agricole du lot voisin est restreint;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du propriétaire voisin;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal sous la recommandation du CCU accorde la dérogation mineure pour une marge latérale de 2.44 mètre, le tout illustré sur le plan de localisation préliminaire préparé par Pier-Yves Grenier, arpenteur, daté du 7 novembre 2016.

ADOPTÉ

2017-021 DEMANDE CPTAQ / TRANSCANADA PIPELINE / TRAVAUX D'ENTRETIEN 2017 LOT 5 452 928

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par UDA au nom de TransCanada Pipeline pour des travaux à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir une autorisation pour utiliser une partie du lot 5 452 928, pour faire l'inspection d'une portion de la conduite existante et à réaliser l'entretien requis, au besoin;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation est temporaire (1 an);

CONSIDÉRANT que la demande pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles représente une aire de travail temporaire totalisant environ 0.82 ha ;

CONSIDÉRANT que l'endroit des travaux sera remis en état et à la satisfaction du propriétaire;

CONSIDÉRANT que le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;

CONSIDÉRANT que le projet doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande n'impose aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisque les distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage n'est applicable à cet usage;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de la municipalité de Pike River appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par l'UDA, au nom de TransCanada Pipeline et recommande à la Commission d'approuver la demande.

ADOPTÉ

2017-022 DEMANDE CPTAQ / TRANSCANADA PIPELINE / TRAVAUX D'ENTRETIEN 2017 LOTS 5 453 196, 5 453 197 ET 5 453 198

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par UDA au nom de TransCanada Pipeline pour des travaux à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir une autorisation pour utiliser une partie des lots 5 453 196, 5 453 197 et 5 453 198 pour faire l'inspection d'une portion de la conduite existante et à réaliser l'entretien requis, au besoin;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation est temporaire (1 an);

CONSIDÉRANT que la demande pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles représente une aire de travail temporaire totalisant environ 2 500m² ;

CONSIDÉRANT que l'endroit des travaux sera remis en état et à la satisfaction du propriétaire;

CONSIDÉRANT que le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande;

CONSIDÉRANT que le projet doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande n'impose aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisque les distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage n'est applicable à cet usage;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de la municipalité de Pike River appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par l'UDA, au nom de TransCanada Pipeline et recommande à la Commission d'approuver la demande.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2017-023 PAIEMENT FACTURE : SORTIES DES POMPIERS SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER /OCT.NOV 2016

ATTENDU la réception de la facture # CRF 1600071 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire à Pike River;
ATTENDU une facture au montant de **2 086.72\$** pour les sorties du 31 octobre, 4, 13 et 20 novembre 2016;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1600067 au montant total de **2 086.72 \$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie pour les sorties du 31 octobre, 4, 13 et 20 novembre 2016.

ADOPTÉ

2017-024 PAIEMENT FACTURE : SORTIES DES POMPIERS SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER /DÉC. 2016

ATTENDU la réception de la facture # CRF 1600074 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire à Pike River;
ATTENDU une facture au montant de **1 362.31\$** pour les sorties du 13 nov. , 9 et 15 décembre 2016;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1600074 au montant total de **1 362.31\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie pour les sorties du 13 novembre, 9 et 15 décembre 2016.

ADOPTÉ

2017-025 PAIEMENT FACTURES : SERVICE DE SECURITÉ INCENDIE SAINT-ARMAND HEURES DU DIRECTEUR NOVEMBRE 2016

ATTENDU la réception des heures de M. Andrew Monette, directeur du service de sécurité incendie au montant total de **204.22\$** pour des visites de prévention et des rapports pour la prévention sur le territoire de la municipalité de Pike River et ceci pour le 1er novembre 2016;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire la rémunération des heures du 1er novembre 2016 au montant de **204.22\$** à M. Andrew Monette.

ADOPTÉ

**2017-026 PAIEMENT FACTURE : MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND
PARTAGE DES COÛTS / ACHAT DU NOUVEAU CAMION**

ATTENDU la réception de la facture # CRF 1600073 de la municipalité de Saint-Armand pour le partage des coûts de l'achat du nouveau camion au montant de 135 012.71\$
ATTENDU des frais supplémentaires pour des ajouts et retraits pour certains équipements d'un montant de 2 512.94\$;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement d'une partie de la facture # CRF 1600073 d'un montant de **100 000\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour l'achat du nouveau camion autopompe et que le résiduelle du solde sera payé avec la réduction de la vente de l'ancien camion pompe.

ADOPTÉ

**2017-027 PAIEMENT FACTURE : VILLE DE BEDFORD /VISITE PRÉVENTIONNISTE
NOVEMBRE 2016**

ATTENDU la réception d'une facture # 6FD000403 au montant de 1 035.00\$ de la Ville de Bedford dans le cadre du service d'un préventionniste de protection des incendies sur notre territoire à Pike River pour 5 bâtiments à risque élevé;

ATTENDU la réception 5 rapports pour le mois de novembre 2016;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 6FD000403 au montant de 1 035.00\$ à la Ville de Bedford dans le cadre du service d'un préventionniste pour la protection des incendies pour le mois de novembre 2016.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

2017-028 DEMANDE DE L'AFEAS / EXPOSITION DE PHOTOS

CONSIDÉRANT que l'organisme AFEAS de Pike River célèbre son 50^e anniversaire de fondation;
CONSIDÉRANT une demande de leur part pour tenir une exposition de photos permanente sur le mur du passage dans l'édifice à l'hôtel de ville au 1er étage;

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal accorde la tenue de l'exposition de photos de l'organisme de l'AFEAS de Pike River dans la partie du couloir à l'hôtel de ville et ceci pour la période du 1er février au 1er décembre 2017 en raison de leur 50^e anniversaire. L'organisme AFEAS sera responsable de tous bris lors de cette exposition et la municipalité se dégage de perte ou de vol des articles qui seront exposés.

ADOPTÉ

2017-029 REMBOURSEMENT ACTIVITÉS EXTÉRIEURES / ENFANT DE PIKE RIVER

CONSIDÉRANT une demande de remboursement de Mme Nathalie Rousselle pour une activité non offerte au sein du comité des Loisirs, culturel et communautaire pour ses enfants Alexis et Antoine;

CONSIDÉRANT des frais d'inscription pour 2 cours de Natation au montant de 148.00\$ au CEGEP de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la session du 17 sept. au 19 nov. 2016;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que ce conseil municipal autorise un remboursement de 50\$ par enfant soit un montant de 100\$ pour l'activité de cours de natation pour l'année 2016.

Montant pris à même le budget 2016 des Loisirs 02-701-00-949.

Une entente de remboursement sera rédigée pour l'année 2017.

ADOPTÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2017-030 **AUTORISATION DE PAIEMENT / FACTURE EXCAVATION GIROUX**

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été informé des démarches de la municipalité à procéder à l'exécution des travaux d'une nouvelle installation septique ainsi que la disposition des résidus sur le terrain;

CONSIDÉRANT la réception des factures # 3660 et # 3661 de l'entrepreneur Excavation Giroux inc au montant total de **803.32\$** (taxes incluses) pour le transport et l'enfouissement des résidus sur la propriété;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement de l'ordre de **803.32\$** (taxes incluses) à l'entrepreneur Excavation Giroux inc pour des travaux de nettoyage de résidus sur le terrain et que tous ses frais supplémentaires soient assimilés à la taxe foncière de la propriété en défaut.

ADOPTÉ

2017-031 **AUTORISATION DE PAIEMENT / FACTURE DE PIERRE / CONCASSAGE PELLETIER**

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été informé des démarches de la municipalité à procéder à l'exécution des travaux d'une nouvelle installation septique et avec la fourniture de pierre;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Concassage Pelletier inc au montant de **854.83\$** (taxes incluses);

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement de l'ordre de **854.83\$** (taxes incluses) à l'entrepreneur Concassage Pelletier inc pour la fourniture de pierre pour l'exécution des travaux d'installation septique et que tous ces frais supplémentaires soient assimilés à la taxe foncière de la propriété en défaut.

ADOPTÉ

2017-032 **AUTORISATION DE PAIEMENT / FACTURE DE PIERRE / LES SABLES SURPRENANT**

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été informé des démarches de la municipalité à procéder à l'exécution des travaux d'une nouvelle installation septique et avec la fourniture de sable;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Les Sables Surprenant au montant de **2 730.78\$** (taxes incluses);

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement de l'ordre de **2 730.78\$** (taxes incluses) à Les Sables Surprenant pour la fourniture de sable pour l'exécution des travaux d'installation septique et que tous ces frais supplémentaires soient assimilés à la taxe foncière de la propriété en défaut.

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2017-033 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016 / COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS**

CONSIDÉRANT une demande de la part de l'organisme CSDPV pour recevoir une contribution financière;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu un montant de 150\$ dans les prévisions budgétaires 2016;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 150\$ pour l'année 2016.

ADOPTÉ

**2017-034 AUTORISATION DE PAIEMENT / PRÉSENCES AUX COMITÉS DIVERS
MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du nouveau règlement sur le traitement des élus (es) le 4 juillet 2016, il est spécifié à l'article 7: Une rémunération additionnelle de 30\$ par réunion (minimum 2 hres) si plus de 4 hres une rémunération de 60\$ sera allouée à laquelle est présent le membre du conseil soit présence aux comités, régie ou tout organisme;

CONSIDÉRANT une liste déposée par la directrice générale mentionnant les dates des comités divers où certains membres du conseil étaient présents aux comités suivants:

- Comité incendie 21-07-2016 (Martin Bellefroid et Jean Asnong)
 - Comité incendie 18-08-2016 (Martin Bellefroid et Jean Asnong)
 - Comité incendie 20-10-2016 (Martin Bellefroid, Jean Asnong et Hélène Campbell)
 - Comité incendie 17-11-2016 (Jean Asnong et Hélène Campbell)
 - Comité consultatif d'urbanisme 06-12-2016 (Martin Bellefroid, Jean Asnong, Sylvie Jeannotte et Hélène Campbell)
 - Comité Voirie (garage municipal) 8-11-2016 (Martin Bellefroid et Hélène Campbell)
 - Comité Voirie (garage municipal) 7-12-2016 (Martin Bellefroid, Jean Asnong et Hélène Campbell)
 - Comité Aréna 25-10-2016 (Marianne Cardinal) **déjà payé 30\$**
 - Comité Mise en valeur de la rivière aux brochets 28-11-2016 (Marianne Cardinal)
 - Comité Hygiène du milieu (NOPAC) 12-12-2016 (Martin Bellefroid, Sylvie Jeannotte, Jean Asnong, Julie Fontaine, Hélène Campbell et Marianne Cardinal)
- | | | |
|-------------------|----------------------|-------|
| Martin Bellefroid | 7 présences à 30\$ = | 210\$ |
| Sylvie Jeannotte | 2 présences à 30\$ = | 60\$ |
| Jean Asnong | 7 présences à 30\$ = | 210\$ |
| Julie Fontaine | 1 présence à 30\$ = | 30\$ |
| Hélène Campbell | 6 présences à 30\$ = | 180\$ |
| Marianne Cardinal | 2 présences à 30\$ = | 60\$ |

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à verser la rémunération additionnelle à chacun des membres du conseil ci-haut indiqué en déboursé direct.

ADOPTÉ

**2017-035 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / VERSEMENT EN TROP / COMPENSATION
TENANT LIEU DE TAXES / AUTOROUTE 35 / ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT un versement du MAMOT pour les compensation tenant lieu de taxes municipales à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT une demande de révision de la part du MAMOT pour ne plus être considéré comme immeubles assujettis;

CONSIDÉRANT un montant de 2 320\$ à rembourser;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

appuyé par **Hélène Campbell,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de **2 320\$** au nom du ministre des Finances pour le trop perçu en 2015.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2016.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.

2017-036 APPROBATION DE PAIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sonia Côté (rémunération/ déc.2016)	2 671.93\$
Sonia Côté (2 séances spéciales/19 déc.2016)	90.00\$
Sonia Côté (CCU 8 déc.2016)	45.00\$
Sonia Côté (km déc. 2016)	80.30\$
Desjardins (RRS) déc. 2016	306.00\$

Il est proposé **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'approuver les dépenses ci-hauts énumérées.

ADOPTÉ

La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.

2017-037 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Martin Bellefroid	741.94\$
Sylvie Jeannotte	241.11\$
Jean Asnong	241.11\$
Julie Fontaine	241.11\$
Marianne Cardinal	241.11\$
Hélène Campbell	241.11\$
Stephan Duquette	241.11\$
CARRA (nov. 2016)	407.83\$
BELL (ipad déc.2016 janv 2017 maire)	262.38\$
AXION (internet, tel, fax) janv.2017	68.93\$
AXION (internet pompier) janv.2017	40.25\$
Revenu Canada (DAS nov. 2016)	763.01\$
Revenu Québec (DAS nov. 2016)	1 934.38\$
Hydro-Québec (luminaires: nov. 2016)	298.94\$
Hydro-Québec (HV) 1-11 au 29-12-2016	319.16\$
Hydro-Québec (loisirs) 28-10 au 20-12-2016	25.51\$
Pétroles Dupont23-12-2016	781.72\$
Visa Desjardins (essence voirie 18-11-2016)	119.00\$
Visa Desjardins (site WEB) année 2017	102.84\$
Visa Desjardins (Envoi Écho)	48.56\$
Visa Desjardins (cadeaux enfants)	599.76\$

TOTAL :

7 960.97\$

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que les dépenses incompressibles du mois de décembre 2016 soient approuvées.

ADOPTÉ

2017-038 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Employés municipaux	2 434.34\$
Asnong, Edouard (présence CCU 8-12-2016)	40.00\$
Gagnon, Réal (présence CCU 8-12-2016)	40.00\$
Roy, Marcel (présence CCU 8-12-2016)	40.00\$
Copicom	188.52\$

Distribution Economousse	40.19\$
Éditions FD	160.11\$
FQM (formation H. Campbell)	373.67\$
GESTIM (27-11 au 24-12-2014)	1 416.90\$
Gestion Hanigan SENC	217.01\$
Gilles Ménard	60.00\$
Imprimerie Sur Del	163.26\$
JA Beaudoin	1 262.42\$
L'Homme & Fils	51.55\$
MotoSports G&L	51.02\$
NOPAC (ordures) déc.2016	1 919.74\$
Papeterie Coupal	50.99\$
Plomberie Corriveau (réparer fournaise)	1 461.26\$
Radiateur Pike River	119.57\$
Récupération 2000 (recyclage déc. 2016)	1 227.93\$
Récupération 2000 (3.51TM (tri)	161.43\$
RIEDSBM (nov. 2016) 15.40 TM	1 084.64\$
RIEDSBM (déc. 2016) 20.10 TM	967.73\$
Rona	75.06\$
Saveurs d'antan (buffet de Noël enfants)	354.93\$

TOTAL: 13 799.01\$

Adams Excavation / 2è vers déneigement 2016-2017 14 360.00\$

ADOPTION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que les comptes dus au mois de décembre 2016 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

La conseillère Sylvie Jeannotte quitte à 21h46.

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 21h52

FIN : 21h52

SUJETS

Aucune question

2017-039 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que la séance soit levée 21h52.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **9 janvier deux mille dix sept** sont effectuées.

Sonia Côté

—
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire